

## Nos Horaires d'ouvertures

Du lundi au vendredi

de 8h00 à 12h00

et 14h00 à 17h00



## DAJAX

Immeuble Le Major  
83, Rue de Dole  
25000 Besançon

Tél : 03 81 40 19 19

E-mail : m.nafil@dajax.fr

SIRET N° 482 740 230 00032

APE N° 8810A

Agrément préfectoral N° N/170511/F/025/018

\* Dans la limite d'une durée d'intervention sur simple demande motivée écrite (hors promotions)

Le Bonheur de rester  
à **domicile**



- Satisfait ou remboursé\*
- Aucune démarche, on s'occupe de tout
- Suivi contractuel de la qualité
- Contrôle et facturation en temps réel
- Téléalarme incluse

La qualité à votre service depuis 2005

[www.dajax.fr](http://www.dajax.fr)

Dajax est une société de services à la personne créée en 2005 qui bénéficie de l'agrément qualité N/170511/F/025/Q/018. Il permet de vous délivrer les attestations fiscales de réduction d'impôts de 50 % (cadre générale des impôts – article 199 sexdécimés – loi de finances 1998).

### La réponse à vos besoins

Vous bénéficierez d'une prestation de services complète, accompagnement pour les actes essentiels de la vie ... Aide à la toilette, à l'habillage, à la mobilité, à l'alimentation, accompagnement pour les activités de la vie sociale et relationnelle... Activités de loisirs, démarches administratives.

Vos besoins peuvent être urgents, ponctuels ou réguliers.

### L'organisation d'une intervention

Il vous suffit de contacter notre bureau pour que notre responsable se rende à votre domicile pour établir un devis personnalisé adapté à vos besoins.

Un contrat fixe les modalités définitives d'interventions.

Notre responsable vient personnellement vous présenter votre intervenante.

### La fréquence des interventions

Vos besoins sont précisés dans le contrat, la fréquence peut être modifiée en fonction de leurs évolutions.

### Le contrôle qualité des prestations

Un carnet de suivi est utilisé pour communiquer entre vous, votre intervenante et la responsable.

Des visites sont réalisées tous les deux mois ou sur simple demande par nos responsables afin de recueillir votre avis sur la qualité de nos prestations.

### Un personnel qualifié

Vous avez la garantie d'un personnel justifiant d'une expérience reconnue dans l'assistance à domicile et titulaire d'un DEAVS.

Nous nous engageons à leur faire suivre régulièrement des formations de perfectionnement.

Pour vous garantir un personnel de qualité, nous proposons des rémunérations valorisantes.

### Les aides

Vous êtes accompagnés pour les démarches permettant une prise en charge par les différents financeurs (conseil général, caisse de retraite, mutuelle ...).

### Nos plus

- Une facturation à la minute du temps passé.
- Votre intervenante valide son arrivée et son départ en pointant avec son téléphone portable un code imprimé dans votre carnet de suivi.
- Ces informations transmises en temps réel sur notre logiciel permettent d'établir votre facture précise et de contrôler la présence de votre intervenante à votre domicile.

### Téléalarme

Pour votre plus grande sécurité, nous avons signé un partenariat avec Famil'Assist, spécialiste de la téléalarme, ce qui nous permet d'inclure dans notre prestation un dispositif de téléalarme 24h/24h associé à un détecteur de chute.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à nous contacter au :

**03 81 40 19 19**

